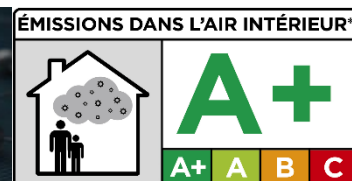


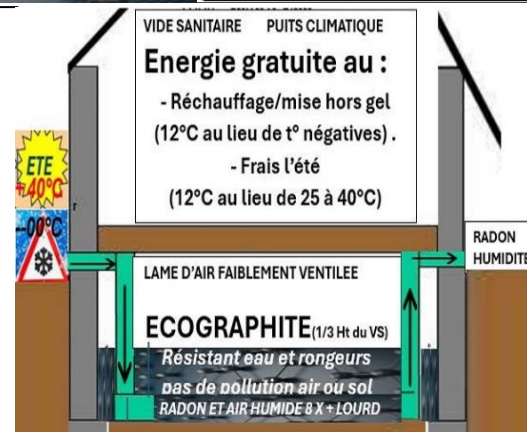
ECOGRAPHITE 0.031*

L'ISOLANT ETE/HIVER:



Les Lames d'air en sous-face de plancher bas (sur vide sanitaire ou sur lambourdes), induisent une remonté d'air trop chaud l'été (+35-40°C) et négatif l'hiver dans l'habitat, d'où inconfort permanent et surconsommation énergétique.

Ecographite apporte la solution DURABLE ECONOMIQUE et FIABLE sans risque de pollution de l'air intérieur ou nappe phréatique.



THERMIQUE : ECOGRAPHITE : R sup a 3 en 10 cm d'épaisseur (Validé par Laboratoire accrédité Cofrac selon exigences défini par l' Annexe 7 de l'arrêté ministériel du 10 décembre 2021) obligatoire pour DPE et aides CEE

RISQUES SUR LA POLLUTION: l'ECOGRAPHITE 16 kg de carbone spécifique /1000 litres. Neutre sur la qualité de l'air intérieur (ne contient aucun COV ou COSV*). Procédé reconnu pour le calcul du DPE, et aides éventuelles CEE



Pour les vides sanitaires (de moins de 70 cm de haut):

- Elimination odeur, humidité, et radon.
- Protection de la température extérieure de la sous-face du plafond du VS par une lame d'air tempéré toute saison (chaude l'hiver et fraîche l'été). Avec R sup a 3 en 10 cm/m2

Entre Lambourdes :

- Réduction de 75% du flux d'air trop chaud ou froid selon la saison et des nuisances sonores jusqu'à 58 DB intérieures
- Isolation R sup a 3 en 10 cm /m2

PERSPIRANT: Perméabilité à la vapeur d'eau coefficient μ (mu) = 3 à 5 ou Sd = 0,03 à 0,05 m, (pas besoin de pare-vapeur) et aucun risque de condensation ou de pourrissement de l'isolant.
RESISTANT : au **FEU M1** selon norme NF P92-507 : et Euroclasse B1 S1d0 selon norme européenne EN 13501-1, à L'**EAU** (aux champignons et moisissures), aux **RONGEURS**, et vieillissement sans COSV* .

MISE EN ŒUVRE VIDE SANITAIRE

Ajuster la ventilation du vide sanitaire au sens des normes NF EN 206-1 ; NF EN 13369 ; NF EN 1992-1-1 et leurs annexes : soit ventilation inférieure à 5 cm²/m². Soit **deux tuyaux PVC de 100 mm/50 m² de VS orienté de l'ouïe de ventilation vers le sol du VS pour obtenir une faible ventilation de la sous-face du plafond du VS ou VT.** Répartir de 10 à 15 cm d'ECOGRAPHITE sur le sol, (déversement ou à l'aide d'une souffleuse à feuilles). Il se formera ainsi au-dessus des billes une lame d'air faiblement ventilé fraîche l'été et chaude l'hiver (par rapport à la température extérieure) en sous-face du plancher, et du sol.

Radon et air humide (plus lourd que l'air sec) seront évacués directement vers l'extérieur.

MISE EN ŒUVRE PLANCHER BAS

Vérifier : **électricité aux normes , et boucher** les élément disjoints

- **Déversement : verser et recouvrir d'un pare-pluie, puis le revêtement final.**
- **Injection : pour chaque cavité percer (scie cloche) : - 1 orifice pour l'injection, minimum 22mm - 1 orifice d'évacuation d'air** (qui servira de trop-plein) à l'autre extrémité de lambourde. (dans les deux cas bien saturé la cavité pour l'acoustique) Injecter cf. notice injecteur, lorsque les **billes sortent par le trop-plein. Fin des travaux reboucher** les 2 orifices .

REEMPLIR le carnet d'information du logement CIL conformément à ([Arrêté du 27 décembre 2022 relatif au carnet d'information du logement - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#))



C'est Terminé CONFORT ETE-HIVER, Température et budget : maitrisés



SAS ECOGRAPHITE® N° Siret 849290 622 APE 7219Z adresse commerciale : 120 route des Macarons 06560 Sophia-Antipolis: Tel Hotline 00 33 (0) 6 65 12 46 06, email ecographite@live.fr Site Web www.ecographite.fr
www.ecographitesas.com, www.betonleger.ch sept 24

ECOGRAPHITE 0.031*

L'ISOLANT ETE/HIVER:



Ecographite 100% carbone spécifique et air : sans COV* solide, substitut des billes de polystyrène graphité ou non, et autres isolants vrac avec COV Solide* simple d'utilisation et qui ne requiert pas les mesures de protections des voies respiratoire ou d'avis technique du CSTB.

L'absence totale d'émission de gaz toxique été/hiver permet à l'ECOGRAPHITE de répondre aux exigences :

- Du milieu Hospitalier dans des coussins d'allaitement TOXPROOF partout en Europe.
- Des services incendies pour des spectacles ouverts au public, dans toute l'Europe.
- D'HOLCIM, (leader mondial du béton industriel), pour la réduction des gaz à effet de serre de la construction (en Suisse pays où la réglementation sur la qualité de l'air, est la plus exigeante).

Ses performances thermiques sont validées selon les exigences du DPE, et aides CEE, pour les locaux à usage d'habitation.

RÉGLEMENTATION

Conformément aux exigences de la réglementation, le présent document comporte :

1. La fiche d'information technique
2. Les conseils de mises en œuvre pour l'application concernée
3. Les performances thermiques par laboratoire accrédité Cofrac (avec référence normative)
4. Les fiches BAR et BAT (avec référence normative)
5. La déclaration de marquage CE (avec référence normative)
6. La fiche de sécurité de l'Ecographite (avec référence normative)

Ces 6 éléments sont des annexes obligatoires au Cahier d'information Logement (CIL) associé à la facture du produit mentionnant les performances thermique du produit issus d'un laboratoire accrédité Cofrac

Ce CIL ([Arrêté du 27 décembre 2022 relatif au carnet d'information du logement - Légifrance \(legifrance.gouv.fr\)](#) obligatoire depuis le 1 er janvier 2023) obligatoires pour tout DPE et en cas de vente de votre bien annexé au contrat de vente.


Un CIL incomplet ou erroné engage la responsabilité du propriétaire.

(*) Pentane du polystyrène graphite ou non, Pesticide, Fongicide, Ignifugeant, sont des (COSV) Composés Organiques Volatils Solides à température laboratoire (donc A+), mais volatils, toxiques et persistants au-delà de 30°C, l'usage de produits contenant des COSV est réglementé car classés 2B par l'OMS comme le Roundup

Car, l'été, les lames d'air peuvent atteindre des températures bien supérieures, la porosité à l'air des parois intérieurs, et la diffusion de l'air au travers des produits en vrac, (ce qui n'est pas le cas des plaques) de l'extérieur à l'intérieur apporte ces polluants permanents de manière persistante sur les microparticules dans l'air ambiant.

Raison pour laquelle l'usage de produits contenant des COV solides, nécessite les mesures de protection individuelle et collective figurant sur la fiche INRS ED 93: Notamment protection des voies respiratoires, vêtements de protection contre les risques chimiques et AVIS TECHNIQUE du CSTB avec formation spécifique de l'entreprise pour leur sécurité et celle des usagers.

SAS ECOGRAPHITE® N° Siret 849290 622 **APE 7219Z** *adresse commerciale* : 120 route des Macarons 06560 Sophia-Antipolis: Tel Hotline 00 33 (0) 6 65 12 46 06, email ecographite@live.fr Site Web www.ecographite.fr
www.ecographitesas.com, www.betonleger.ch sept 24

		<h1 style="text-align: center;">Coefficient d'isolation Thermique R ECOGRAPHITE selon système normatif</h1>		
Marque Déposé Procédé breveté		<h2>calcul</h2>		<p style="text-align: center;">Pour aides CEE: Rth = R moyen -k*SR</p> $SR = \sqrt{\frac{\sum_{i=1}^n (R_i - R_{moyen})^2}{(n - 1)}}$
<h2>R = épaisseur/lambda</h2>				
Epaisseur en cm ECOGRAPHITE	Litres/m²	Pour information Ref. EN 12667 et EN 12664 PV Swisspor du 23/11/2020 Lambda 0,029 à 10°C	Ref. ISO 8894-2 PV N°2100307 du 9/4/21 laboratoire accrédité Cofrac n°1-1483 lambda 0,031 à 18°C pour DPE	Réf : NF EN 12667 selon Annexe 7 de l'arrêté du 10 décembre 2021 PV n°RE0922FB-002 du 8 sept 2022 Accréditation Cofrac n°1-6565 exigences aides CEE
3	30	1,03	0,97	0,9
5	50	1,72	1,61	1,5
7	70	2,41	2,26	2,1
9	90	3,10	2,90	2,7
10	100	3,45	3,2	3,0
12	120	4,14	3,9	3,6
13	130	4,48	4,19	3,9
15	150	5,17	4,84	4,5
17	170	5,86	5,48	5,2
19	190	6,55	6,1	5,8
20	200	6,90	6,45	6,1
22	220	7,59	7,1	6,7
23	230	7,93	7,42	7,0

Attention depuis 2022 seules les Performances thermiques issues de laboratoire accrédité Cofrac sont à pris en compte dans le DPE et pour les aides CEE

Plancher bas et vides sanitaires R ou Rth supérieur à 3

Murs périphériques R ou Rth sup à 3,7

Plafond haut rampant sous toiture R ou Rth Sup à 6

Combles perdus R ou Rth sup à 7

ECOgraphite
Marque Déposé Procédé breveté

ICAR-CM2T
4 Rue Lavoisier
84000 Monté-Les-Lumières - France
Tel : 33 (0)3 83 76 39 29 - Fax : 33 (0)3 83 76 39 40
E-Mail : info@icar-cm2t.com - http://www.icar-cm2t.com

COFRAC
LABORATOIRE ACCRÉDITÉ
N°1-1483

RAPPORT DE CALCUL
RS1022FB-001

Client : ECOGRAPHITE BIOLAOTIQUE CARBONE
Adresse client : 6140 Le Vercors
33480 TAYET
Reference client : DCE2004
Agence COFRAC : France Sud-Ouest
Objet : Calcul de la résistance thermique selon l'annexe 7 du 39ème arrêté en fonction du nombre d'échantillons mesurés.
Document(s) de référence : Annexe 7 du 39ème arrêté

Rédigé par :		Revisé par :		Approuvé par :	
Nom :	Florent Bourde	Nom :	Alexandre LEBLANC	Nom :	Florent Bourde
Fonction :	Technicien France - Sud	Fonction :	Ingénieur France - Sud	Fonction :	Ingénieur France
Signature :		Signature :		Signature :	
Date :	07/10/2022	Date :	07/10/2022	Date :	04/10/2022

SYNTHESE DES RESULTATS

Le calcul de la résistance thermique selon l'annexe 7 du 39ème arrêté donne les résultats suivants :

Synthèse des calculs de la résistance thermique	
Épaisseur (mm)	Résistance thermique calculée (m ² K/W)
104	3,01
128	3,71
207	6,00
242	7,01

Remarque :
Les calculs de la résistance thermique pour les différentes épaisseurs sont obtenus à partir de l'exploitation des résultats du rapport d'essai de référence RE0922FB-002 du 20 septembre 2022, réalisé par le COFRAC sous accréditation COFRAC

RAPPORT D'ESSAI n° 2100307
Essai Réalisé : Conductivité thermique - méthode du fil chaud parallèle
Document Normatif : ISO 8894-2
N° ICAR : 206540
Designation de l'échantillon : 20 litres de billes en graphite - ECOGRAPHITE

Valeurs expérimentales

Température		Conductivité thermique	
°C	K	W.m ⁻¹ .K ⁻¹	
		Moyenne	
18	291	0,031	0,031
		0,031	0,031
		0,031	0,031

Essai réalisé le 09/04/2021
Date de réception : 06/04/2021

Monsieur, le 09/04/2021
Ce rapport comporte 1 page(s)

Le Responsable des Essais
Alexandre STUPPLER

Les données relatives à la conductivité thermique sont obtenues à partir de la méthode du fil chaud parallèle, selon la norme ISO 8894-2. Les résultats sont exprimés en W.m⁻¹.K⁻¹ à 18°C. Les incertitudes de mesure sont indiquées dans le rapport. Les incertitudes de mesure sont exprimées en pourcentage de la valeur mesurée. Les unités de mesure sont indiquées dans le rapport. Les unités de mesure sont indiquées dans le rapport. Les unités de mesure sont indiquées dans le rapport.

RAPPORT D'ESSAIS THERMIQUES
ISSUE EN 10/07/2022 ET EN 10/08/2024

Date : 23/11/2023
Rapport n° : ECOGRAPHITE 12005-0104
Institution d'essai : Laboratoire COFRAC Sud-Ouest
Équipement d'essai : Appareil de mesure de conductivité thermique "billes de billes" (P500) selon EN 12664, constructeur: Lambda Research, Gratiol, Gratiol
Configuration d'équipement : Plaque horizontale, face chaude en partie supérieure

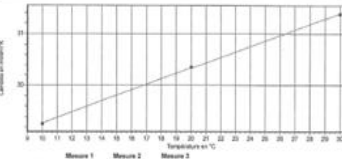
Références normatives : Méthode de l'épaisseur selon norme EN 853
Méthode de la corde élastique selon norme ISO 8502 et EN

Opérateur :

Adresse de l'approvateur : ECOGRAPHITE
Origine : Production industrielle pour SAS
Date de fabrication : ECOGRAPHITE octobre 2020
Produit - Désignation : Billes carbone spécifique exposées dans le cadre des directives SAS ECOGRAPHITE
Produit - Description :

Préparation et

Exécution de la mesure durant :
le cycle de séchage
le cycle de mesure
Temps d'immersion avant la mesure
Pression sur l'approvateur lors de la mes : 1000 Pa



Mesure 1 **Mesure 2** **Mesure 3**

Résultat d'essai	0108_2020-11_0108_2020	0108_2020
Temp. d'essai °C	18	18
DR, de temp. K	15	15
Longueur de billes (mm)	28,27	28,38
R en m ² .K/W	1,3222	1,3147
		1,3333

Formule de détermination Lambda (W):
 $\lambda = (T) \cdot (S \cdot l) \cdot T + 38,33$

lambda (W)	20,28 w/m(K)
k (W)	1,3217 w/m(K)
TC	0,1560 w/m(K)

23/11/2023

SAS ECOGRAPHITE® N° Siret 849290 622 APE 7219Z adresse commerciale : 120 route des Macarons 06560 Sophia-Antipolis: Tel Hotline 00 33 (0) 6 65 12 46 06, email ecographite@live.fr Site Web www.ecographite.fr www.ecographitesas.com, www.betonleger.ch sept 24

**Fiche BAR EN 103 (*) : visite technique préalable Vides sanitaires planchers bas
ECOGRAPHITE (**) conforme aux directives du ministère de la transition Ecologique et
Solidaire du 10 décembre 2021 applicable à partir du 1er mai 22**

La fiche de visite technique préalable a pour objectif de faire un état des lieux de la situation avant travaux.
C'est la check-list du travail à exécuter, bien non-obligatoire (aujourd'hui), si vous faite par vous-même, nous vous la recommandons afin que le diagnostiqueur puisse avoir une vision clair.

IDENTIFICATION CHANTIER : Nom.....Prénom : Sté.....

Téléphone : Courriel

Adresse du chantier..... Code postal : Ville.....

Propriétaire o Locataire

Chauffage principal : Électricité Combustible

TYPOLOGIE CHANTIER ET DESCRIPTION DES TRAVAUX A REALISER Combles perdus

Produit utilisé : ECOGRAPHITE

-Épaisseur isolant prévue : mm

-Résistance thermique prévue : $R = m^2.K/W$ Ou $U = (1/R)$ cf. tableau

-Surface à isoler : M2 (Au nu intérieur des murs extérieurs ou Épaisseur du mur comprise)

-Entourage trappe accès (minimum de 5 cm au-dessus de l'isolation) oui non Si oui dimensions en cm (L x l x h) : cm

-Isolation de la trappe (avec un produit manufacturé = au R mis en place) Oui non

-Isolation existante : oui non Si oui de quels types R correspondant=..... à ne pas prendre en compte dans le R exigible au titre du crédit d'impôts.

-Enlèvement isolation existante : Oui non à charge client

-Trappes de ventilation dimension (*surface maximum de 15 cm²/m² de surface*) et l'air transite au travers des billes, éventuellement avec brise vent.

-Pose des repères de boîtiers électriques noyés dans isolant : oui non

-Pose des réglettes graduées d'épaisseur d'isolant : oui non

Accès chantier PL : oui non Si oui, demande de stationnement à prévoir : oui non

INFORMATION

Nom de l'entreprise éventuelle ou du propriétaire qui va effectuer les travaux :

.....RGE numéro

..... date

N° Assurance : Réalisé(e) par :

DATE D'EXÉCUTION DE CHANTIER :

NOM ET SIGNATURE DU TECHNICIEN

NOM ET SIGNATURE DU CLIENT

COMMENTAIRES

.....

.....

Fiche BAR EN 103 (*) : FIN de chantier isolation des vides sanitaires et planchers bas isolant ECOGRAPHITE (*) Conforme aux directives du ministère de la transition Ecologique et Solidaire du 10 décembre 2021 applicable à partir du 1er mai 22

La fiche de visite technique après travaux.

C'est la check-list du travail exécuté, bien non-obligatoire, aujourd'hui, si vous faite par vous-même, nous vous la recommandons afin que le diagnostiqueur puisse avoir une vision clair.

IDENTIFICATION CHANTIER : Nom.....Prénom : Sté.....
 Téléphone :Courriel Adresse du chantier.....
 Code postal :Ville.....
 Propriétaire o Locataire Chauffage principal : Électricité Combustible

DESCRIPTION TRAVAUX :

- Isolation de vide sanitaire : par soufflage ou injection par déversement
- Isolation entre lambourdes ou augets de plancher bas oui non
- Nature des produits isolants : Carbone expansé.
- Marque et référence commerciale : ECOGRAPHITE Marquage CE
- Surface isoler :m2 (au nu intérieur des murs extérieurs, épaisseur du mur comprise)
- Code de fabrication sur les sacs :
- Poids du sac :6-8 kg,
- Isolation de la trappe (avec un produit manufacturé = au R mis en place) oui non

MISE EN ŒUVRE DE L'ISOLATION :

- Épaisseur d'isolant installée en cm
- Coef R selon ISO 8894-2 :
- R Selon NF 12667 :
- Classe de tassement de l'isolant : S1
- Nombre de sacs de 500 litres utilisé : Volume correspondant.... /m2
- Étiquette du marquage CE ⁽¹⁾ agrafée au présent document, -Étiquette d'un des sacs utilisés agrafée dans le vide
- Type de l'éventuelle machine de soufflage :
- Existence d'un espace technique : oui non
- Nombre de piges d'épaisseur d'isolant installées :
- Trappes de ventilation dimension (*surface maximum de 15 cm²/m² de surface*) et l'air transit au travers des billes,

INFORMATIONS ENTREPRISE RÉALISANT L'ISOLATION AYANT RÉALISÉ L'ISOLATION

Nom de l'entreprise : ou du propriétaire qui a effectué les travaux.....
 N° Assurance :
 N° RGE.... Date
 DATE D'EXÉCUTION DE CHANTIER :
 NOM ET SIGNATURE de l'entreprise
 NOM ET SIGNATURE DU CLIENT

COMMENTAIRES :

MARQUAGE CE DÉCLARATION conforme à la directive

EN 13163 : 2008 Annexe ZA concernant les Matériaux d'isolation thermique des parois opaques définies par la RE 2020, la loi POPE 2021 en France et SIA en Suisse pour la transition énergétique



Nom du Produit : **ECOGRAPHITE®**

- Masse volumique apparente 15-18 g/l ;
- Granulométrie G 1-5 mm, Forme : Polymorphe.
Résistance thermique
- Lambda 0.029 à 0°C , 0.031 à 18°C selon ISO 8894-2 PV n°2100307 du 9/4/21 laboratoire accréditation Cofrac N° 1-1483 avec R= épaisseur/ Lambda pour calcul DPE
Rth selon NF EN 12667 PV n° RE0922 FB-02 du 8 sept 2022 laboratoire accréditation Cofrac n° 1-6565
Rth = 3 en 10 cm, Rth sup a 3.7 en 13 cm, R sup a 6 en 20 cm et Rth = 7 en 23 cm
Rth valeur retenu pour bénéficier des aides CEE
- Comportement au feu ininflammable selon norme NF P92-507 : M1 et selon norme européenne EN 13501-1+A1 : Euroclasse B1 S1d0 Certificat LNE n°23555
- Déphasage : 6 heures en 20 cm d'épaisseur,

Applications : isolation thermique de bâtiments à usage habitation ou recevant du public

Mise en œuvre par déversement insufflation ou injection

Nos contrôles portent sur :

- L'origine des produits : les produits d'origine font l'objet d'une FDES conforme au Programme INIES de déclaration environnementale et sanitaire Date de création : 02-11-2020 Date de fin de validité : 01-11-2025.
- Granulométrie mesurée conformément à la norme EN 933-3: continue de 1-5 mm
- Masse volumique en vrac avant et après ensachage conformément à la norme EN 1097-3 : 16 g/l \pm 4%
- Pourcentage de particules concassées élastifié 80%
- Équipement communs et étalonnage du volume des sacs plus ou moins 5% conformément à la norme EN 932-5
- Étiquetage des sacs conforme à l'article R221-23 du code de l'environnement su 1^{er} Sept 2013.

Données environnementales : **ECOGRAPHITE®** : 16 kg/1000 litres de billes, structure nid d'abeille, hydrophobe, Exempt de COSV, sels de Bore et autres gaz d'expansion halogénés, biologiquement neutre , ne contiennent aucune substance appartenant à la liste déclarée REACH. Risques sur l'environnement : conforme aux directives EU 2003/11/C, 2000/53/EC, 2002/525/EC, 2000/95EC, 2002/95/EC, et suivantes, Energie grise, inférieure à 225 KWh/m³

Le traitement des produits pour leur production, ensachage, puis leur utilisation ne comporte aucun traitement chimique ou adjonction de quelque ajout que ce soit.

Le produit est A+ et ne contient aucun gaz volatil ou semi-Volatil dans les conditions d'usage isolation thermique du bâtiment Conforme au Plan National Santé-Environnement PNSE 4 (2020-2024)

Nous soussigné Marine Rouillé Responsable qualité de la société EBPC (Ecographite SAS), atteste par la présente que nos productions disposent d'un marquage CE conforme à la norme EN 13168 :2008 Annexe ZA, , et ainsi répondent aux exigences des directives européennes ainsi que RE 2020 en France et SIA en Suisse appliqués aux produits pour l'isolation thermique des bâtiments.

A Sophia Antipolis Ce 1^{er} juin 2024

Marine Rouillé

Verzùn n° 4 bis - 03140 Target

Tél. + 33 (0) 665 124 606

Siret : 849 290 622 00018 - APE 7219Z

SAS ECOGRAPHITE® N° Siret 849290 622 APE 7219Z adresse commerciale : 120 route des Macarons 06560

Sophia-Antipolis: Tel Hotline 00 33 (0) 6 65 12 46 06, email ecographite@live.fr Site Web www.ecographite.fr

www.ecographitesas.com, www.betonleger.ch sept 24

FDS (Fiche de Sécurité) conforme au règlement CE n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 et transmise par SAS ECOGRAPHITE à l'acheteur conformément à l'article R.4411-73 du Code du travail ref juin 24	
Type de produit	Billes d'ECOGRAPHITE
Références produits	ECOGRAPHITE Granulométrie inf a 5 mm Masse volumique apparente en vrac 16-18 g/l.
N° de code de la FDS	ECO S du juin 24
Composition	Carbone spécifique et air
Numéro CAS	Carbone 1333-86-4
Destination du Produit	Isolation Thermique de bâtiments à usage Habitation et ERP selon NF EN 13055-1 dans le respect des normes en vigueur
	Entraîneur d'air solide dans les mortiers et bétons selon Norme EN 206.1, avec des adjuvants normalisés, dans le respect des normes en vigueur
	Sur spécifications de Granulométrie du fabricant de produits d'Ameublement
	Sur spécifications de granulométrie de Métteur en scène, usage spectacles recevant du Public
Restrictions	Ne pas stocké ou utilisé pour des points susceptibles d'être exposés à plus de 90°C
Classification & Etiquetage	Contrôle conforme au règlement EU 305/2011 du 9 mars 2011 et EN 13163 : 2008 concernant les Matériaux d'isolation thermique des parois opaques définies par la RE 2020, ETIQUETAGE des sacs conforme à l'arrêté du 19 avril 2011 et à l'article R.4411-73 du Code du travail
Risques sur la santé	Inhalation, contact avec la peau, les yeux ou ingestion: inerte et sans danger. Toute immersion totale dans le produit (spectacles) doit faire l'objet de précautions particulières afin de ne pas encombrer les voies respiratoires)
Réaction au Feu	M1 difficilement inflammable, à moins de 350°C
Effets néfastes pour l'environnement	Le produit est non biodégradable mais sans dommage pour la flore et la faune il peut être recyclé à 100%
Numéro CAS	Carbone 1333-86-4 pour 16 % et AIR
Numéro EINECS ou ELINCS	Le produit est un polymère selon la réglementation européenne; de ce fait il n'a pas à être enregistré dans l'inventaire EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances)
PROPRIETES PHYSIQUES	
Couleur	Noir anthracite
Odeur	Aucune
Solubilité de la préparation dans l'eau :	Non diluable
Hydrophobie de l'alvéole	Hydrophobe a pression atmosphérique
Etat physique :	Solide
Point éclair :	370°C
Solubilité	la partie carbone est insoluble dans les hydrocarbures aromatiques, les solvants halogénés et les cétones
Hydrosolubilité :	Soluble a plus de 200°C
Point de ramollissement :	85 à 100°C
Température d'auto inflammation :	450°C
INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES	
Classification SIMDUT	La préparation ne contient aucune substance classée comme dangereuse selon la directive 67/548/CEE.
INFORMATIONS ECOLOGIQUES	
Potentiel de bio accumulation :	Pas de bio-accumulation dans le sol la flore et la faune
Résultats de l'évaluation PBT	M1 sans retardateur de flamme additionné, qui entrainerait une combustion lente et fortement toxique.
Autres informations	Risques sur l'environnement : conforme aux directives EU 2003/11/C, 2000/53/EC, 2002/525/EC, 2000/95EC, 2002/95/EC, et suivantes.
CONSIDERATIONS RELATIVES A SON ELIMINATION	L'Ecographite est constitué à 90% d'air, il est recyclable à l'infini, facile à aspirer pour le reconditionné, en fin de vie il est compressé pour être de nouveaux expansé.
Législation locale : Pas classé comme déchet chimique.	
AUTRES INFORMATIONS	Structure interne alvéolaire nid d'abeille ; Pourcentage de vide entre billes : 17-20 % ; Pourcentage d'air dans les billes : ± 70 % Risque de corrosion : Nul ; Stockage illimité dans le temps, a l'abri des UV
Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances actuel et sur les réglementations tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.	